

# Les cahiers de Landeda



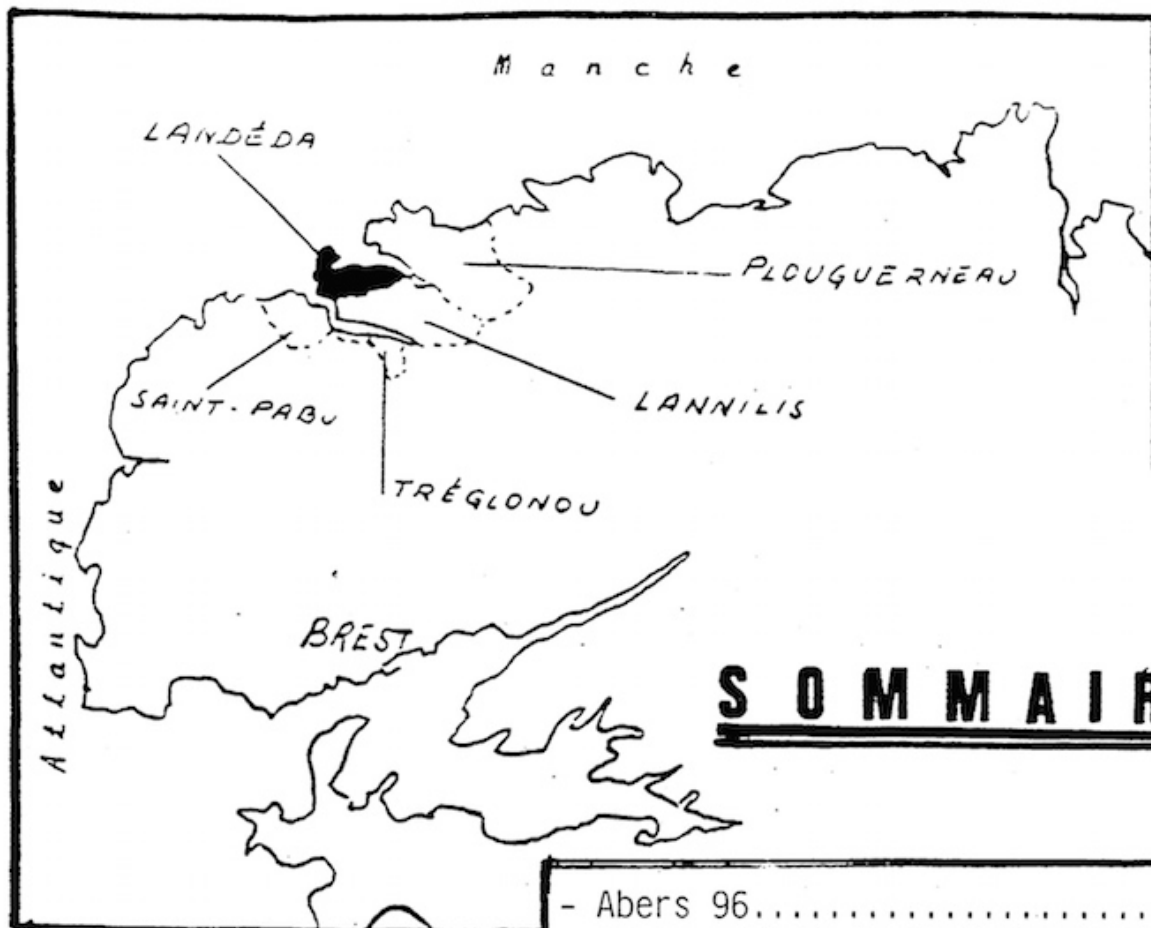
Publication trimestrielle de l'AMICALE CULTURELLE de LANDEDA

13<sup>e</sup> Année.

N° **50**

15 F

JUIN 1996



## SOMMAIRE

### les cahiers de landeda

- Abers 96..... p. 3
- 25 Mai 1996..... p. 4
- Nos ancêtres les Gaulois..... p. 6
- Toul An Dour..... p. 12
- Souvenirs : J. GUIZIOU..... p. 18
- 1966 : 1ère foire aux chiens... p. 22
- Landeda sous la  
Monarchie de Juillet... p. 23
- L'Amicale..... p. 29
- Publicité..... p. 2-30
- + couverture

Toute reproduction  
(textes, illustrations)  
est soumise à l'autorisation écrite  
de l'Amicale Culturelle.

AMICALE CULTURELLE DE LANDEDA  
Siège : KRAVEL BROUENNOU  
29870 LANDEDA

TEL : 98.04.93.87







# Programme des festivités

**MARDI 9 ET MERCREDI 10 JUILLET**  
de 14 à 20 heures

CLOWNS ET MUSICIENS  
ANIMERONT LE PORT



**MARDI 9 JUILLET**  
20 heures

FESTIVAL INTERNATIONAL  
DE CHANTS DE MARINS



**MERCREDI 10 JUILLET**  
20 heures

SOIREE CELTIQUE  
Chants et danses traditionnels de Bretagne

**FEST NOZ**

**Entrée gratuite**

**200 vieux gréements,  
navires de travail et de plaisance  
en escale**

**à l'Aber Wrac'h,  
avant-port de Brest 96**

**Une fête maritime, familiale et conviviale**

Promenades en vedettes sur l'Aber Wrac'h  
(1 heure)

## Tarifs individuels

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Enfants                         | 20 francs |
| Adultes                         | 40 francs |
| <i>directement aux vedettes</i> |           |

Tarif groupes  
embarquement à bord de vieux gréements  
Renseignements au 98 89 78 44



25 MAI 1996



Photo : Yves Lemonnier



# « Aux quatre vents » : le souffle de la qualité



**La chorale Quatre-Vents.**

Samedi, en l'église de Landéda, à l'initiative de l'Amicale culturelle, la chorale « Aux quatre vents », dirigée par Guy Menut, a séduit son auditoire. Le public ne s'était pas trompé en venant en nombre écouter la centaine de choristes.

Une première partie consacrée aux variétés, une seconde au répertoire classique : le programme était ouvert. Le solo au violon de Bertrand Menut, premier prix de conservatoire, a fait une véritable ovation amplement méritée.

**LE TÉLÉGRAMME**

## Concours de Pentecôte de Landivisiau : le cheval breton semble se porter mieux

**Poulinières suitées, origine trait petite taille (14 classées).**

— 1. DAPHNÉ, Bruno Tigréat, Plougourvest ; 2. QUINE, Laurent Mével, Irillac ; 3. AJANIC, Jean-Yves Saliou, Ploudiry ; 4. EMERAUDE, Pierre Colin, Porspoder ; 5. VANESSA, Thierry Callarec, Plouégat-Moysan ; 6. DANUBE, Jean-Yves Picart, Taulé ; 7. ETOILE, Pierre-Alain Gallou, Santec ; 8. FLEUREN, J.-François Le Bras, Plouneventer ; 9. ARIANE, René Chever, Landéda ; 10. ELISA, Calvez père et fils, Porspoder.

**Poulinières non suitées, origine trait (12 classées).**

— 1. EUROPÉENNE, Bruno Tigréat, Plougourvest ; 2. COCCINELLE, Marie-Thérèse Callarec, Plouigneau ; 3. DAISY, Michel Tocquer, Plouigneau ; 4. QUEEN, GAEC Le Merdy, Plouneventer ; 5. BARBARA, Bruno Tigréat, Plougourvest ; 6. ETOILE, François Bellour, Plouvien ; 7. CALMINE, Auguste Kerouanton, Plouneventer ; 8. URTILLE, Gérard Le Duff, Plouescat ; 9. DE MOISELLE, Thierry Chever, Landéda.

**BRAVO**

# NOS ANCETRES LES GAULOIS

## Oui mais lesquels ?

★ ★ ★

Les textes les plus anciens font état de la présence du peuple GALL dans l'ouest de l'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle avant J.C. Ce peuple comprenait plusieurs rameaux. Outre les Gaulois du continent, il y avait également les Gaëls d'Albion (Alb-inis ou île haute)<sup>1</sup>, appelée aussi Fel-Inis (île de miel) par ses habitants et ceux d'Irlande (Erin ou EIRINN, île de l'ouest).

Ils peuplaient également le centre de l'Europe.

En 1364 av. J.C., une nation gauloise les "Ombres" (hommes vaillants) envahirent une grande moitié de l'Italie, en chassèrent les Sicules et s'y fixèrent.

En 587 av. J.C. une nouvelle vague de Galls, poussée par les Kimris délivra l'Is-Ombrie (Basse Ombrie) et la Oll-Ombrie (Haute Ombrie) des Etrusques qui entre-temps avaient colonisé les Ombres<sup>2</sup>. Les Etrusques ne restèrent maîtres que de la Vil-Ombrie (Ombrie du rivage) à l'ouest des Apennins.

Les Gaulois entreprirent également de 1600 à 1500 av. J.C. de conquérir l'Ibérie (Espagne) dont les habitants leur opposèrent une farouche résistance tout en refluant par l'est dans le sud de la Gaule. Les Gaulois laissèrent leur nom à la Galice (pointe nord-ouest de l'Espagne) et descendirent par l'ouest jusqu'à Gibraltar. Après s'être entre-tués, ces deux peuples fusionnèrent et donnèrent naissance aux "Celtibères" qui occupèrent plus des 2/3 de la péninsule (partie ouest). Les Celtes étaient une nation gauloise qui résidait au nord et à l'ouest de Narbonne. Les Grecs et les Romains donnèrent leur nom à l'ensemble des Galls et des Kimris et l'usage en est resté. Leur nom signifiait "hommes des bois". Le "coq gaulois" est resté l'emblème du Portugal et est un motif décoratif encore largement utilisé. De nombreux mots portugais et espagnols ont une origine celtique.

Il y avait également un grand nombre de nations galliques dans le centre de l'Europe ; mais nous nous limiterons à l'Europe de l'Ouest.

Tous les "Le Gall" de Bretagne sont donc les descendants de ces premiers occupants. D'autres noms de familles bretonnes sont aussi d'origine gallique.

Au début du VII<sup>e</sup> siècle av. J.C. un autre peuple de civilisation assez proche, les KIMRIS, occupaient un territoire allant de la Crimée, qui a gardé leur nom, au nord-est de la Grèce. Ils étaient appelés Kimmerii (Cimériens) par les Grecs et Kimbri (Cimbres) par les Romains. Menacés par les Scythes, de forts contingents d'entre eux traversèrent l'Europe

<sup>1</sup> Inis correspond à enez en Breton (île). "Alb" ou "alp" se retrouve dans le nom des Alpes, les hautes (montagnes) et dans Alba, nom Gaëlique de l'Ecosse qui est aussi une terre "haute" car très montagneuse

<sup>2</sup> Les Etrusques venaient de la région située au-dessus de la Grèce. Ils subjuguèrent les Ombres au XI<sup>e</sup> siècle av. J.C.



jusqu'au Danemark actuel en quelques décennies, poussés par les Germains, eux-mêmes poussés par les Slaves. Ils passèrent ensuite en Gaule puis dans les plaines d'Albion et d'Italie du Nord. Cette première migration pris fin vers 587 av. J.C. Mais entre 113 et 101 av. J.C. des tremblements de terre provoquèrent un effondrement des régions côtières du Jutland et des environs et des Kimris mêlés à des Germains déferlèrent à nouveau sur la Gaule, l'Italie et l'Espagne. Ils furent exterminés assez rapidement.

Les Kimris comprenaient plusieurs nations et confédérations. La confédération des BOLGS (Belges) était très importante, elle occupa le nord de la Gaule jusqu'à la Seine et la Marne ainsi que la presqu'île de l'Armorike (de l'embouchure de la Seine à celle de la Loire). Strabon dénommait ces derniers les Belges maritimes. Parmi eux, une nation puissante, les Britanni, passa d'Armorike dans l'île d'Albion et lui donna son nom : Brithayn (Bretagne). Strabon explique aussi que les Vénètes ( Cornouaille et pays de Vannes) et les Osismes (Léon et Trégor actuels) étaient Belges comme les Bretons, dont on ne retrouve plus le nom sur le continent lors de l'invasion de la Gaule par les Romains. Les Belges, les Armorikains et les Bretons firent preuve à cette occasion d'une très grande solidarité. A peine l'Armorike fut elle menacée que les Bretons y envoyèrent des troupes

Plus tardivement les Belges Tectosages chassèrent les Ibères de la région de Toulouse et les Belges Arékomikes firent de même dans la région de Nîmes. Dans les plaines du centre et du sud-ouest les Kimris se mêlèrent plus ou moins aux Gall : des Boïes (Kimris) occupaient les Landes, des Bituriges (Gall) le port et la région de Bordeaux (Burdigala).

Il restait des Ibères en Aquitaine au sud de la Garonne (Vascons) et le long de la Méditerranée, plus ou moins mêlés aux Galls et aux Belges.

Au VI<sup>e</sup> siècle av. J.C. l'on parlait donc une langue kimrique<sup>3</sup>, ancêtre du breton actuel, dans toutes les plaines qui constituent la moitié nord-ouest de la Gaule, de la Belgique actuelle à la Garonne avec quelques îlots au-delà de ce fleuve : les Belges et les Boïes.

Sur leur lancée au VI<sup>e</sup> siècle av. J.C. des Kimris (dont des Sénons et des Boies) passèrent en Italie du Nord et s'installèrent sur la côte est au sud de l'Is-Ombrie (plaine du Pô). Ce sont eux qui brûlèrent Rome en 390 av. J.C. à la suite de la violation de pourparlers de paix par les Fabius, parlementaires romains.

Les Armorikains et les Belges résistèrent jusqu'au bout à César et se révoltèrent pendant un siècle. Ils le payèrent très cher : les Vénètes furent exterminés ou vendus comme esclaves. D'autres peuples Kimriques subirent un sort identique, mais tous furent décimés.

---

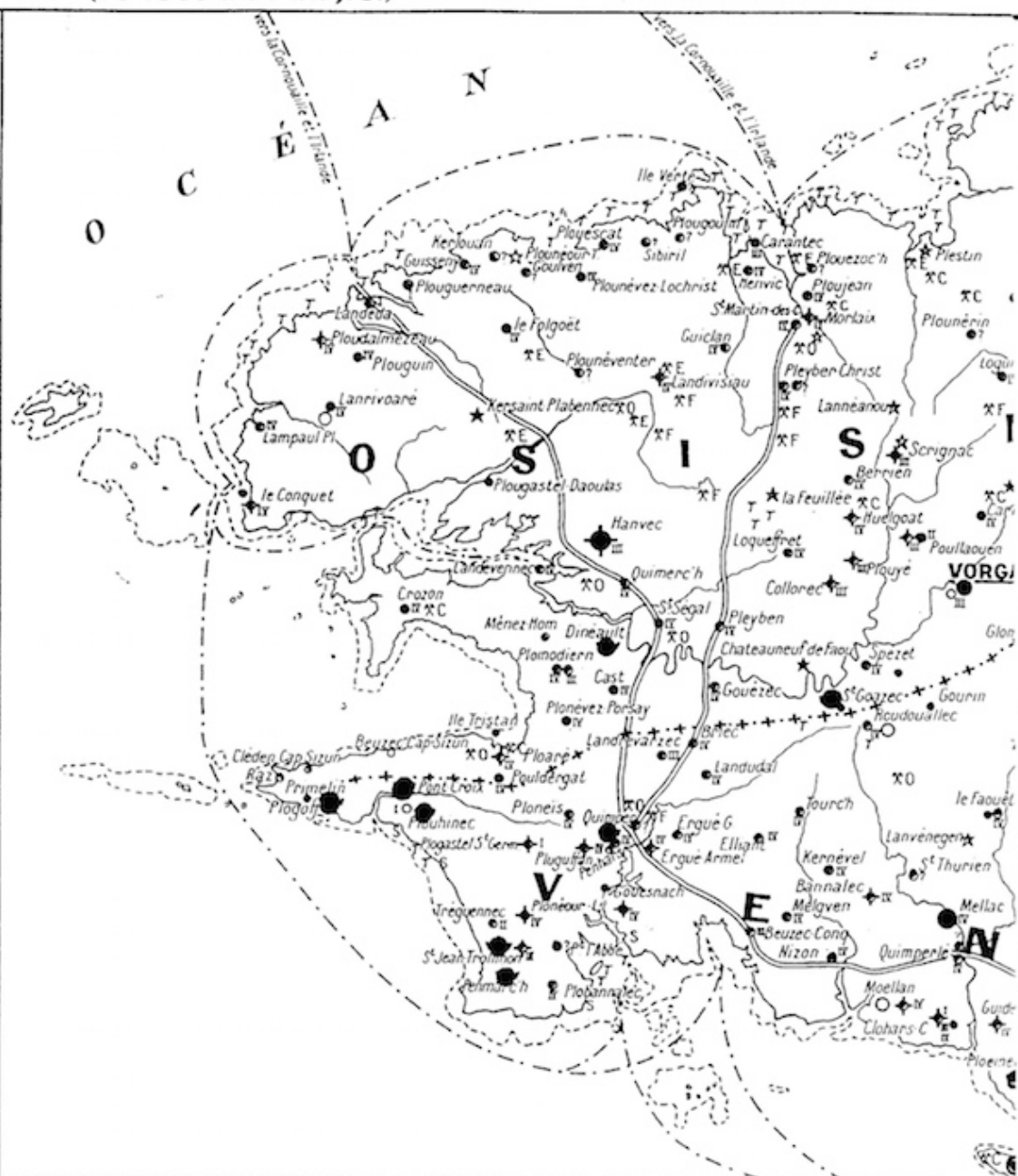
<sup>3</sup> Le dialecte vannetais, qui est sensiblement différent des autres dialectes bretons, en est très vraisemblablement la survivance

# L'ARMORIQUE GAULOISE (de 1500 à 56 av. J.C.)

## LÉGENDE

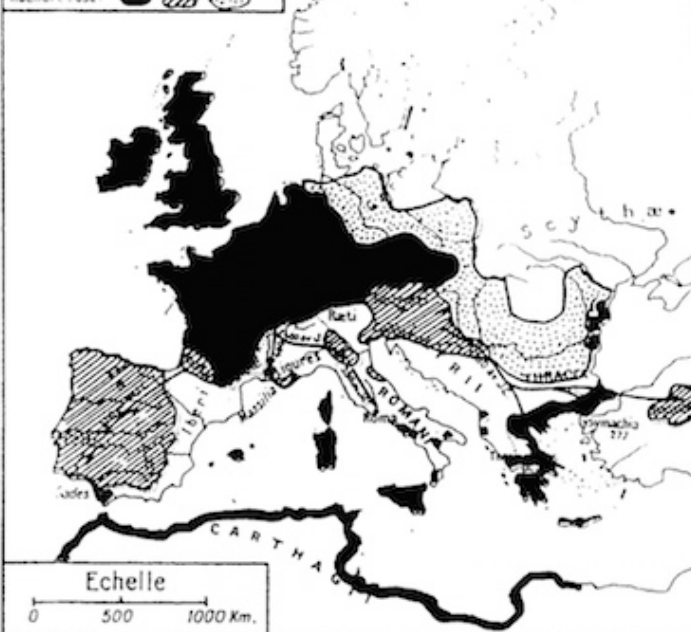
- Routes commerciales terrestres supposées
- - - Routes commerciales maritimes supposées
- Trouvailles d'un objet en bronze et âge
- ◆ Trouvailles de plusieurs objets en bronze et âge
- Trouvailles avec moule
- Morgien: I. 2500 à 1900 env.
- Morgien: II. 1900 à 1600 env.
- Morgien: III. 1600 à 1300 env.
- Larnaudien: IV. 1300 à 500 env.
- Trouvailles d'un objet en or
- ☆ Trésor de monnaies gauloises
- Sépultures de Hallstatt
- Sépultures de la Tène: plate
- Sépultures de la Tène: par incinération
- Sépultures de la Tène: sous tumulus
- Oppidum ou habitat
- XF Exploitation ferrifère gauloise
- XE Exploitation stannifère gauloise
- XO Exploitation aurifère gauloise
- XC Exploitation cuprifère gauloise
- S Exploitation de sel marin
- TT Etat probable des tourbières
- Limites probables de peuples
- Cités
- Rivages présumés

Echelle



## EXPANSION DES CELTES AU III<sup>e</sup> SIÈCLE AVANT J.-C.

Les territoires de peuplement celtique sont en rouge foncé, les conquêtes en rose clair et les territoires occupés temporairement en hachure rose.



Depuis le début de ce siècle des intellectuels ont affublé la France et l'Espagne du titre de "peuples latins". En fait cette appellation devrait être réservée, du point de vue ethnique, à la moitié sud de l'Italie. L'on estime en effet à 150 000 le nombre d'anciens légionnaires véritablement latins qui se fixèrent en Gaule, parmi 15 000 000 de Galls et de Kimris soit environ 1% de la population, et y demeurèrent après la décolonisation.

Les Romains commencèrent à coloniser le sud de la Gaule au II<sup>e</sup> siècle avant J.C. et César acheva de la conquérir à partir de 60 av. J.C. Il en profita pour mettre fin à la République romaine et se faire proclamer empereur. Pendant 4 à 500 ans, à la mort de chaque empereur, il y eut des guerres civiles pour assurer sa succession<sup>4</sup>. Cela fut aggravé par un véritable pillage fiscal des peuples colonisés, entraînant pauvreté et famines. Les Germains purent alors rentrer, comme un couteau dans le beurre, dans un occident romain dépeuplé et ruiné par les guerres de succession et la fiscalité.

Au V<sup>e</sup> siècle après J.C. les Angles et les Saxons débarquèrent en Grande Bretagne et repoussèrent les Bretons dans l'ouest de l'île<sup>5</sup>. Ils furent nombreux à traverser la Manche pour revenir en Armorique. Les survivants de la "paix romaine" les y accueillirent en frères et ce renfort inattendu leur permit de repousser partiellement d'autres invasions germaniques, celle des Francs puis celle des Normands. L'Armorique s'appela alors Breizh (Britanny pour les Anglais, puis Bretagne pour ses voisins, plus tardivement).

La Gaule fut colonisée par 1 500 000 Germains : Francs, Burgondes et Wisigoths, puis plus tard dévastée à nouveau par les Normands. La Bretagne ne paya tribut aux Francs que pendant 21 ans sous Louis le Débonnaire. Nevenoë mit en déroute totale son successeur, Charles le Chauve, à Ballon en 845. A la suite de cette victoire, Nevenoë reconstitua en un royaume unifié l'essentiel de la Confédération Armorikaine. Le Cotentin et l'Anjou faisaient en effet partie de son royaume en plus de la Bretagne actuelle, Loire-Atlantique comprise.

Par la suite ses successeurs perdirent le Cotentin et l'Anjou sous la poussée des Normands et des Francs.

Les Germains dépecèrent à nouveau la Gaule en fiefs qu'ils se partagèrent et pratiquèrent le servage, qui n'était qu'une forme d'esclavage destinée aux vaincus : le paysan gaulois n'eut pratiquement plus aucun droit. Par contre les paysans bretons conservèrent leur noblesse et ne furent jamais réduits en servitude ; leur sort demeura beaucoup plus "enviable". Ils étaient protégés par le "Droit Coutumier Breton" : les seigneurs étaient propriétaires de la terre, mais les paysans étaient propriétaires de tout ce qu'il y avait au dessus : bâtiments,

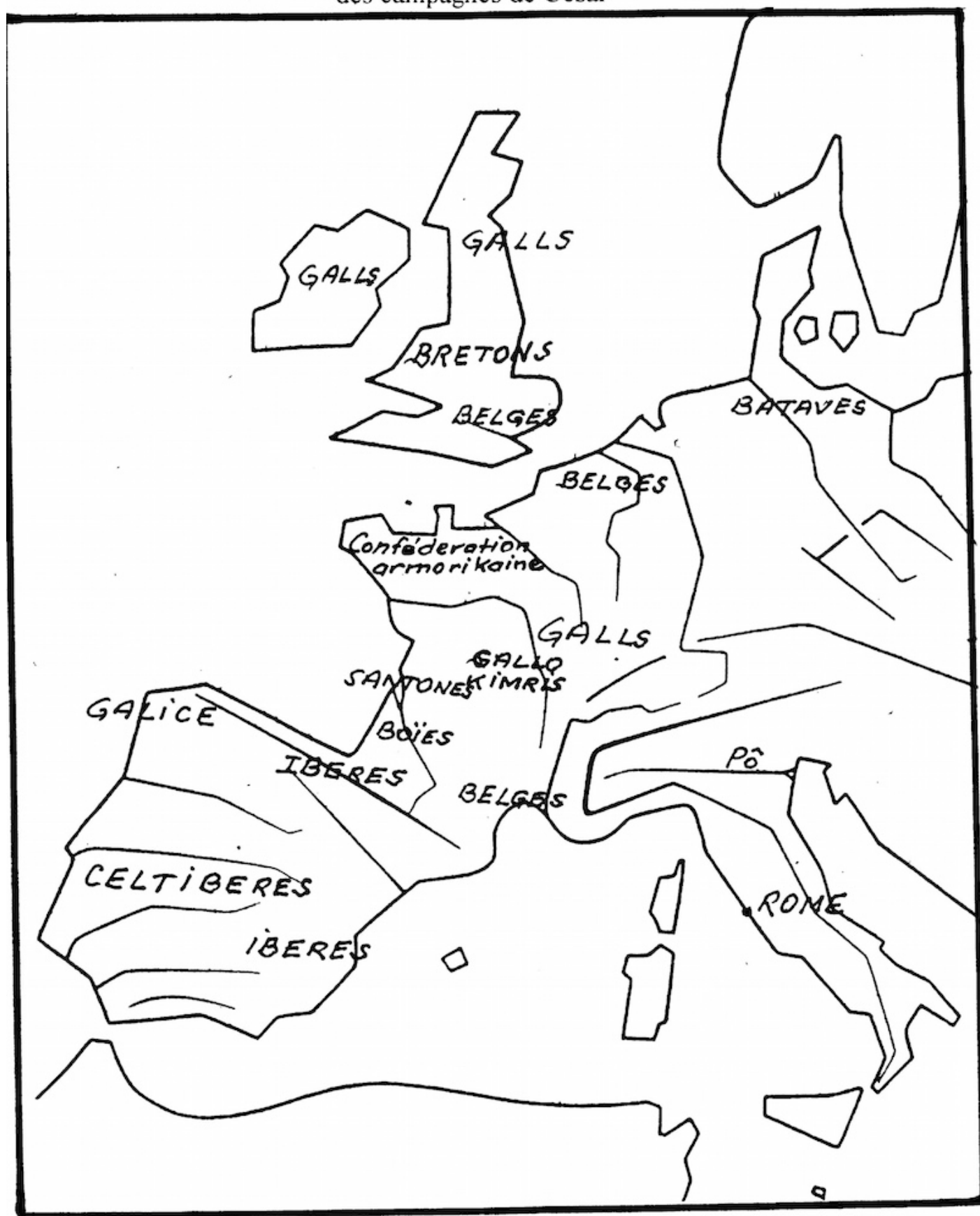
---

<sup>4</sup> Un général breton, Maksen, débarqua même à Rome avec son armée et se fit proclamer empereur sous le nom de Maxence. La mort de l'avant-dernier empereur provoqua la mort de 800 000 Gaulois au cours de la dernière guerre de succession.

<sup>5</sup> Qui s'appelle toujours KYMRU en gallois



Positions respectives des Galls et des Kimris en 60 av.J.C.lors  
des campagnes de César



En résumé, les KIMRIS occupaient les plaines et la moitié Nord-Ouest et les GALLS la moitié montagneuse Sud-Est ; les Ibères le sud de l'Aquitaine plus quelques zones le long de la Méditerranée

récoltes et même les talus. La différence de statut était énorme et assura sans doute à la Bretagne une certaine cohésion sociale qui lui permit de maintenir jusqu'en 1532 son indépendance malgré la convoitise des rois francs et anglo-normands.

Un évangélisateur célèbre, St Jérôme, atteste qu'au V<sup>e</sup> siècle, lors de l'effondrement de l'Empire romain, on parlait encore en Gaule deux langues gauloises différentes. Auraient-elles disparu comme par enchantement ? Ceci est une autre histoire assez singulière.

J.F. KERVERN

Bibliographie : Ces données, dont beaucoup sont inconnues des celtisants contemporains, sont extraites de la remarquable et rarissime " Histoire des Gaulois " d'Amédée Thierry, en usage dans les lycées de Napoléon III. A. Thierry avait une connaissance encyclopédique phénoménale des auteurs latins et grecs et étaya son texte de centaines de citations. Les Grecs et les Romains eurent beaucoup à pâtir des expéditions des deux peuples gaulois qui occupèrent la plus grande partie de l'Europe et ils les surveillaient "comme le lait sur le feu". Cela explique qu'ils connaissaient si bien l'histoire de nos ancêtres. Elle n'est donc pas perdue malgré le refus des druides d'utiliser l'écriture, afin de ne pas transmettre le pouvoir que confère la connaissance à ceux qu'ils n'en jugeaient pas dignes.

L' OUEST de  
L' ARMORIQUE  
60 av. J-C



# **TOUL AN DOUR**

**( le trou d'eau )**

## **DESCRIPTION SOMMAIRE :**

Le marais de Toul-an-Dour fait partie d'un complexe écologique plus vaste : La région littorale et maritime comprise entre l'Aber Benoît et l'Aber-Wrac'h.

La géomorphologie de cet écosystème de taille réduite, moins de 500 ha, se caractérise par sa grande diversité : aber, presqu'île, pointes rocheuses, archipel, platiers rocheux. Le marais de Toul-an-Dour lui-même est placé dans la continuité d'une plate-forme littorale. Il est situé au fond de l'Anse de Broënnou, au pied d'une falaise morte marquant la fin du plateau du Léon. C'est une dépression humide, incluse dans une zone inondable, marquée par la courbe 5 m N.G.F.

Selon Monsieur B. Hallegouet (géomorphologue - U.B.O.), les placages de tourbes sur l'estran, pourraient dater de 3 000 ans avant notre ère.

Aujourd'hui la partie humide est barrée par un cordon dunaire sur lequel est adossé un enrochement depuis 1979 (crédits marée noire).

La superficie du site est de 22 ha 99.

En 1986 la commune de Landéda contacte le Conservatoire de l'Espace Littoral, déjà propriétaire d'une partie des "Dunes de Sainte-Marguerite", afin de l'inciter à acquérir le marais de Toul-an-Dour. Cette zone humide figure en zone N.D. dans le P.O.S. de la commune.

La présence de nombreuses concessions conchyliques et ostréiques sur l'estran exige une eau d'origine marine et continentale correcte. La démarche des élus est aussi motivée par l'apparition d'une anomalie de la partie comestible des palourdes, l'anneau brun, responsable d'une chute des ventes.

Un diagnostic met en lumière l'importance de cette zone humide. Poldérisée au XIX<sup>ème</sup> siècle, elle reçoit et épure des eaux de qualité médiocre provenant d'habitations, de la route, des terres agricoles. Le mauvais état du système de drainage favorise la stagnation de ces eaux qui sont de ce fait, partiellement épurées. Elles restent toutefois d'une qualité inférieure aux normes.

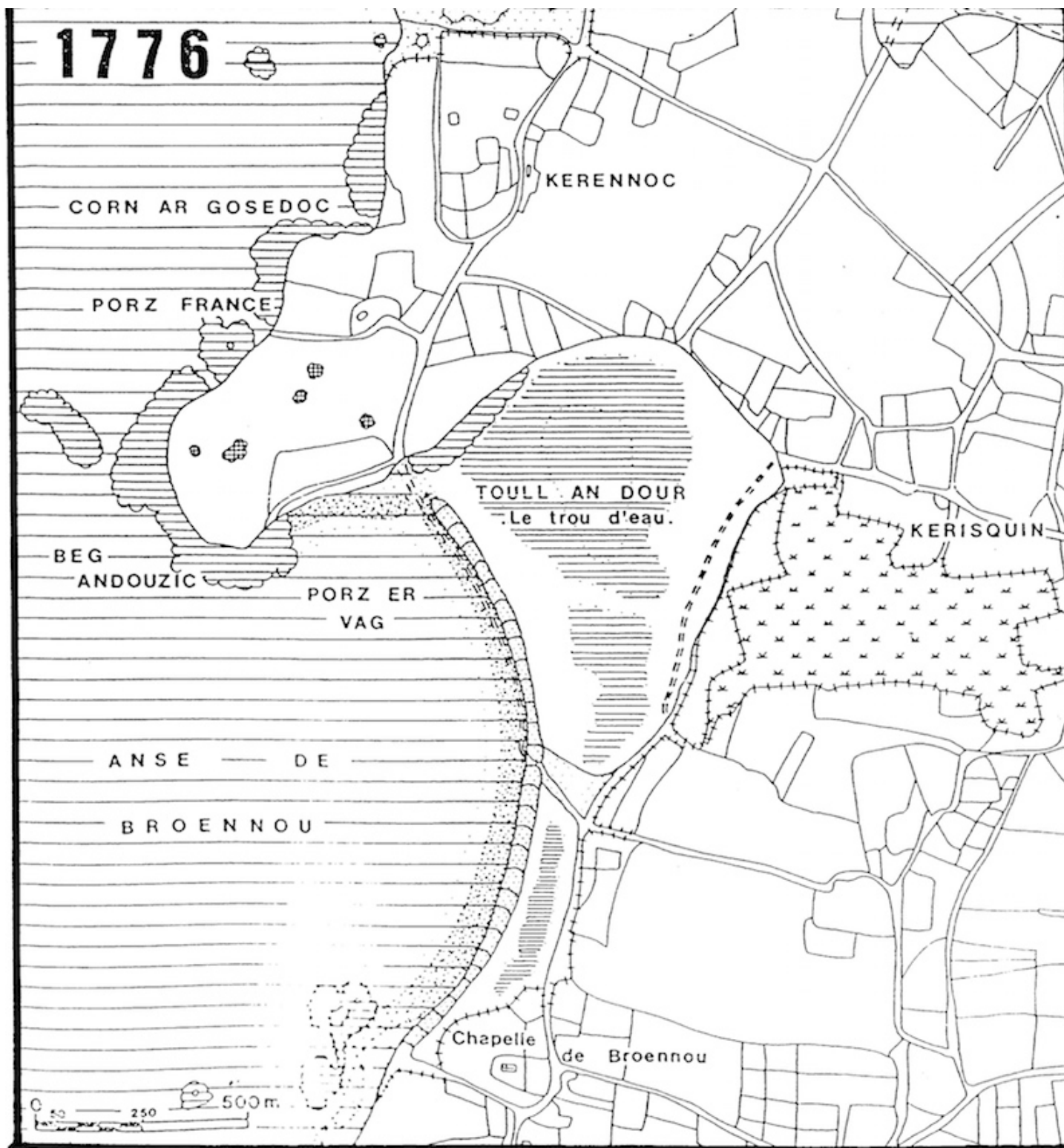
Le Conservatoire de l'Espace Littoral achète le marais en 1988, l'objectif était :

- D'augmenter les qualités bactériologiques des eaux.
- D'accroître la diversité biologique de la flore, de la faune.
- D'accroître la tranquillité du site.

1996 : Dans sa séance du 27 mars, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'étude préliminaire à l'aménagement du marais.







**LEGENDE :** CARTE DES INGENIEURS GEOGRAPHES DU ROI .  
Interprétation des formes du relief .

|  |         |  |                      |  |                         |
|--|---------|--|----------------------|--|-------------------------|
|  | Rocher  |  | Mare                 |  | Cordon dunaire          |
|  | Prairie |  | Chaussée submersible |  | Plage de galets (grève) |
|  | Talus   |  | Estran rocheux       |  | Bas de plage            |
|  | Dunes   |  |                      |  |                         |

Mémoire de Maîtrise de Géographie - U.B.O.  
Atlas de la Côte du Pays des Abers - 1992

Le 17 décembre 1836 "le sieur Hervé SALAUN, juge de paix et propriétaire, demeurant à LANNILIS, déclare que depuis le 29 septembre, il a livré à l'agriculture le lac ou marais nommé PRAT-A-LAN, par le moyen d'ouvrage d'art, fort coûteux, consistant spécialement en un pont souterrain en pierres de tailles pour l'écoulement de l'eau avec porte à clapet pour empêcher la mer d'y entrer, que l'eau couvrait ce terrain qui n'était d'aucun rapport, qu'aucune contribution n'a existé sur cette propriété, que sa contenance peut être d'environ 14 hectares 58 ares 60 centiares (30 journaux)<sup>1</sup>, qu'il réclame la faveur qu'accorde pour le dessèchement des lacs et marais, la Loi des 20, 22 et 23 novembre 1786".

### *Zone poldérisée en 1836*



<sup>1</sup> Journal : ancienne mesure de terre, variable selon les provinces, surface labourable par un homme en un jour.



## EVOLUTION HISTORIQUE DU MARAIS

Toul-an-Dour (le trou d'eau), zone littorale saumâtre, fut poldérisé et livré à l'agriculture en 1836. Le polder couvre une surface de 14 ha 58a 60 ca.

Les travaux consistèrent à colmater une brèche située dans le nord du cordon dunaire. Le drainage est assuré par deux canaux principaux disposés en croix, prolongé d'un collecteur aboutissant sur la plage. Ce pont souterrain, construit en pierre de taille, traverse le cordon dunaire. Une porte à clapet empêchait autrefois l'eau de mer de pénétrer dans le marais.

Malgré ces travaux, le polder garda, au sein des zones basses situées au-dessous du niveau des plus hautes mers, un caractère saumâtre : l'eau de mer percolant à travers le cordon dunaire, infiltrations d'eaux salées dans la nappe phréatique.

En 1925, lors d'un "raz de marée", la mer ira jusqu'aux maison situées au fond du marais. Une carte de l'occupation agricole, vers 1925, nous montre l'exploitation d'un milieu poldérisé.

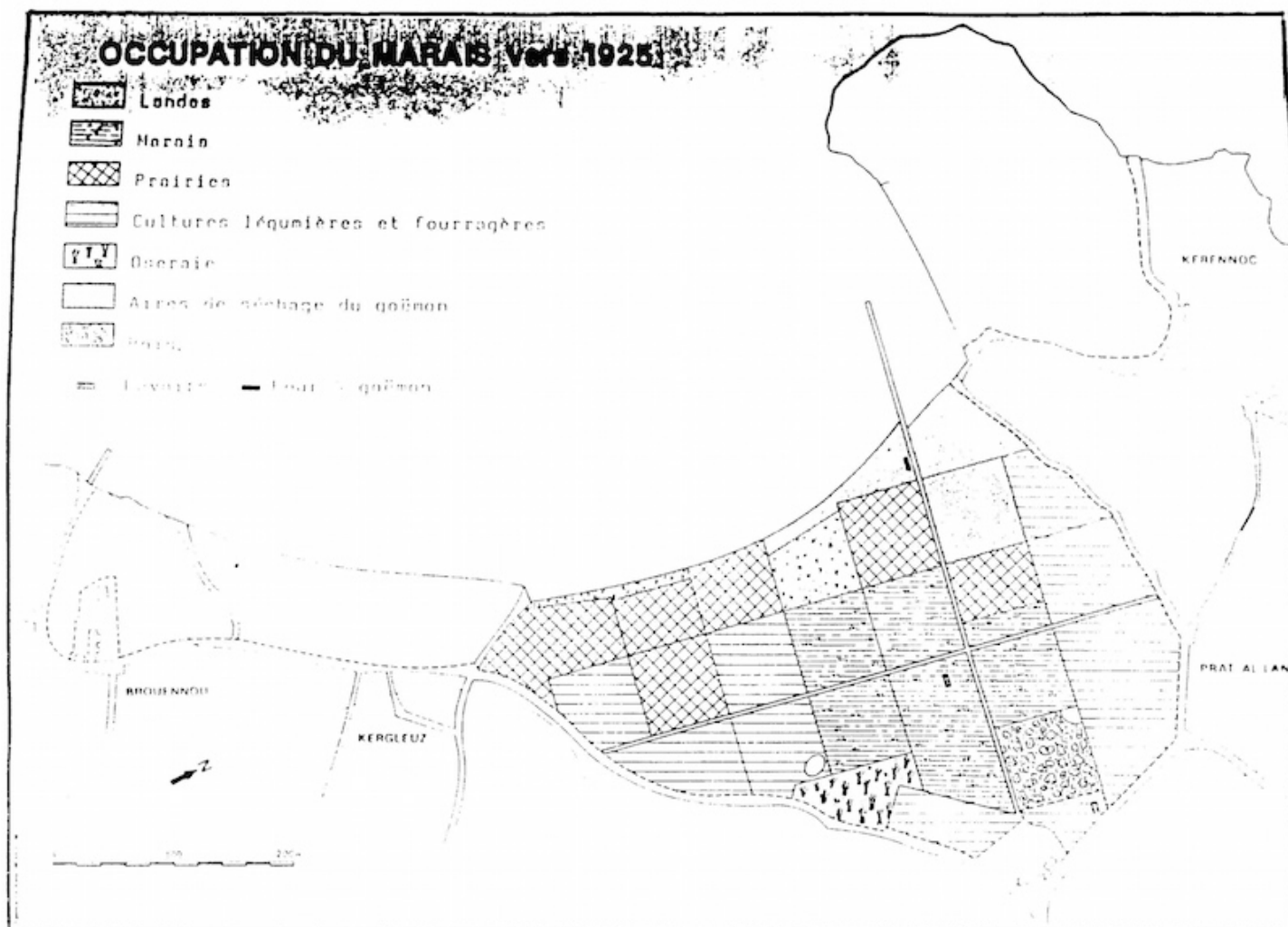
La société traditionnelle tire alors ses ressources de la mer et de la terre.

### Impact de l'activité agricole traditionnelle dans le paysage.

#### Utilisation du marais.

|                            |                                    |                                                                                                                                                                    |
|----------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'ACTIVITÉ<br><br>MARITIME | <i>LA PECHE</i>                    | Elle est matérialisée par l'oseraie, plantée et exploitée pour la fabrication de paniers et de casiers à crabes et homards                                         |
|                            | <i>EXPLOITATION<br/>DES ALGUES</i> | Le revers de la dune est utilisé par les goémoniers pour le séchage des algues (sécherie). Elles seront ensuite brûlées dans le four à goémon aujourd'hui ensablé. |
| L'ACTIVITE<br><br>AGRICOLE | <i>LE BETAIL.</i>                  | Les ajoncs d'Europe de la lande, les cultures fourragères, les prairies alimentent les bêtes. Les jons maritimes peuvent être utilisés comme litière.              |
|                            | <i>LES CULTURES</i>                | Les carottes, les pommes de terre mais surtout les choux de St-Brieuc font alors la renommée de Landéda sur les marchés de Lesneven et des alentours.              |

|                                            |                                       |                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>L'ACTIVITE</b><br><br><b>DOMESTIQUE</b> | <b>LE BOIS</b>                        | Il est utilisé pour le chauffage et la fabrication des charpentes grossières des remises agricoles. Il peut être vendu.                |
|                                            | <b>LES LAVOIRS</b>                    | Ils sont utilisés par les ménagères des quartiers avoisinant                                                                           |
|                                            | <b>L'OSERAIE</b>                      | L'osier est utilisé pour la fabrication de la structure de la voûte du four à pain et pour la fabrication de corbeilles et de paniers. |
|                                            | <b>LA TERRE IMPERMEABLE DU MARAIS</b> | Utilisée pour la fabrication de la voûte de terre du four à pain                                                                       |



P. GRANDMONTAGNE

# SOUVENIRS

Jean GUIZIOU

--oOo--

## GRAND BATTAGE

--oOo--

La moisson est le temps fort de l'année. Le battage en constitue le sommet.

Le temps est favorable. L'aire , à Cléfos est bien sèche et a été soigneusement balayée.

Les gens de Troménec sont arrivés très tôt ce matin, avec leurs chevaux(1). Les atteler au manège, avec ceux qui sont déjà sur place, n'est pas une petite affaire, d'autant plus qu'aujourd'hui il est prévu qu'on abattra le plus de travail possible: chacun des cinq bras accueillera donc deux chevaux, les bêtes les plus âgées et les plus lourdes en principe à l'intérieur, les plus jeunes et les plus fringantes à l'extérieur. Mais on aura bien soin de tenir compte des incompatibilités d'humeur... Lorsque tout est en place, l'homme du manège grimpe sur le tablier central. Il est armé de son fouet et de sa science (2). Et il importe qu'il ne connaisse pas le vertige.

Mon oncle officie: il est le maître du jour. Il se tient à la tête de la batteuse, la main droite à portée de la gueule de la machine. Il fait face au manège dont il faut surveiller la marche en permanence. Il prend appui sur une sorte de table évasée et légèrement inclinée où les gerbes lui seront servies.

Le pourvoyeur de gerbes est à son poste, tout en haut de la meule encore intacte . Tant que l'édifice n'est pas sérieusement entamé, sa situation est périlleuse. Aussi la place revient-elle à un homme jeune particulièrement agile. Et rapide , car les liens doivent être dénoués avant que chaque gerbe puisse être lancée sur le tablier, bien à plat, les épis du côté de la batteuse.

---

(1) Les deux fermes : CLEFOS et TROMENEC groupent leurs moyens dans les grandes occasions. En fait, c'est le nombre total des chevaux disponibles qui est le principal critère.

(2) Il en faut plus que pour conduire une automobile... Et en particulier plus de psychologie et de doigté.

Alors, mon oncle fait signe à l'homme du manège de lancer ses chevaux. C'est un moment délicat, car le premier effort à faire est considérable, et chaque animal de l'attelage a son tempérament. La grande jument brune de Troménec, par exemple, est d'une susceptibilité maladive: que la mouche du fouet lui morde la croupe trop vivement, ou qu'elle vienne seulement lui frôler les naseaux, elle prend la mouche: dans un grand déhanchement, elle lance tout son poids en avant, faisant craquer ses traits et mettant la solidité du bras du manège en danger. Ouf! C'est parti! Le tambour tourne, tourne, de plus en plus vite. Les chevaux aussi: maintenant que la machine est lancée, ils marchent d'un bon pas, sans gros effort, apparemment. Le tambour, lui, a entamé sa chanson.

A son poste, mon oncle a étalé sa gerbe, sur le plateau, pour pouvoir la fractionner. Dès qu'il estime que la batteuse chante à la hauteur voulue, il présente la première poignée de blé qui est aussitôt happée et avalée. Alors commence une partie subtile où entrent en jeu l'oreille du maître, la grosseur des rations qu'il sert au monstre, et le savoir-faire de l'homme du manège. Un équilibre doit être trouvé, et maintenu. Gare aux fausses manoeuvres, par exemple un trop gros morceau imprudemment offert, et qui passe mal: le tambour laisse échapper une longue plainte, de plus en plus sourde. Il est au bord de l'étouffement. Sur l'aire, les travailleurs se figent, interdits et gênés. Au manège, l'allant des chevaux est subitement coupé. Fanny tourne la tête vers la batteuse: je me demande si, dans sa malice, elle ne se réjouit pas secrètement de cette incongruité... Il faut maintenant relancer la machine.

Rassurez-vous: ce n'était qu'un mauvais rêve. A Cléfos, aujourd'hui tout tourne rond. Le grain, que le tambour sépare de la paille, est projeté avec force vers le sol, en grosses giclées sonores qui rappellent les violentes rafales de grêle sur les vitres. Il s'entasse sous la machine, et il faut l'en extraire. De plus, il est loin d'être propre: car l'accompagnent balle et barbes, brins de paille et beaucoup de poussière. Un premier et rapide nettoyage<sup>(3)</sup> s'impose, au fur et à mesure: c'est l'affaire des DIBELLEUREUZ<sup>(4)</sup>, aidées souvent par les enfants. ça a été mon lot pendant les premières années: j'étais alors tout au bas de l'échelle.

La paille elle est chassée par la batteuse pour s'engouffrer, comme une grosse pluie de fleches luisantes, dans une sorte de grand coffre allongé garni à mi-hauteur de deux panneaux à claire-voie qui pédalent furieusement. Secouée, débarrassée ainsi des grains restés indûment accrochés, elle chemine, cahin-caha, vers la sortie. Là, elle est recueillie par une jeune fille, ou un gamin, qui la met en tas, soigneusement, pour qu'elle puisse être transportée ensuite. C'est le poste que je tiendrai pendant plusieurs années: il me vaudra de sérieux coups de soleil. Mais il me vaudra aussi une profonde complicité avec certains porteurs de

---

(3) Le nettoyage définitif est fait en général plus tard, hors battage, à l'aide du tarare (NIZEUREUZ)

(4) DIBELLEUREUZ: littéralement: celle qui débarrasse (le grain) de sa balle.



paille, et de longues conversations, bien entendu hachées.

Dans la hiérarchie, le porteur de paille arrive normalement tout de suite après le maître du jour. A Cléfos, le poste échoit donc, ordinairement, à mon oncle de Troménec. C'est ainsi que je deviens spécialiste de Verdun et de sa bataille; non pas le Verdun du livre d'histoire et du Maréchal Pétain, mais le Verdun des chemins et des bois, des villages et des ruines, et des tranchées; et des trous d'obus; le Verdun de l'opiniâtreté, de la volonté et de la peine - incroyable - des hommes.

Le va-et-vient du porteur de paille est incessant. il se permet un rythme lent tant que le tas de paille en construction - là, c'est FANCH AN TOUL qui officie - n'a qu'une faible hauteur. Mais dès que celle-ci augmente, la fourche du porteur s'allonge, ne permettant que des charges de plus en plus réduites. Alors, la navette se précipite et le récit se meurt de telle attaque aux Bois-Bourrus ou de telle période de repos aux environs de Bar-le-Duc.

Il peut arriver, lorsque le temps menace et que les moyens disponibles le permettent, qu'on procède à un nouveau transport de gerbes, alors que le battage est en cours. J'aime bien, pour rompre la monotonie de la journée, m'échapper pour cette tâche, surtout quand il s'agit de faire équipe avec mon oncle de Troménec. Nous avons mis les plus grandes ridelles à la charrette tirée par l'inévitable Rosette, elle aussi choisie pour ce travail un peu en marge. Dans le champ, mon oncle me passe les gerbes, au fur et à mesure que nous passons devant les petites meules pointues (5). Je les empile selon les règles de l'art, car il s'agit de ne pas faire naufrage tout à l'heure, dans les ornières du chemin. Quant à moi, pendant le retour, j'aime être tout là-haut, niché dans le sillon que creusent dans le chargement les cordes serrées au maximum à grands coups de reins. J'aime, après l'effort, suivre les petits nuages blancs et arrondis. Mais le rêve dure peu. Nous voici déjà au point où le chemin s'enfonde entre les talus: nous ne sommes plus loin de Cléfos. d'ailleurs, la rumeur du battage nous parvient. Toujours sourde, elle s'amplifie: nous arrivons. Fanch an Toul, presque noyé dans sa paille, parvient à nous saluer à notre passage. Nous voici à la barrière. Nous tournons à gauche pour entrer dans la cour, puis encore à gauche. Et nous attaquons la pente assez raide qui conduit à l'aire. Alors, nous débouchons subitement dans le grand soleil et le bruit.

Pendant que le battage est en cours, ma grand-mère s'active à la maison. la grande affaire, pour elle, c'est la préparation du repas du soir, de loin le plus substantiel. Tout petit, lorsque sur l'aire j'étais une gêne plutôt qu'une aide, j'ai tenu compagnie à Nénik. Le repas de midi rapidement expédié, elle se rend dans

---

(5) SAVADENNOU.

son fameux jardin, de l'autre côté du chemin cueillir ses légumes. Assise à gauche de la grande cheminée, elle s'attaque maintenant à leur épluchage, long et fastidieux. Tellement long, ce travail, que je vois à certain moment les doigts de l'opératrice se mouvoir de plus en plus lentement, puis s'arrêter. Le chat, prestement, saute dans le tablier de ma grand-mère endormie.. Pendant un bon moment, c'est un concert de ronronnements - l'un de fatigue, l'autre de plaisir. Mais, brusquement, Nénik a une sorte de frisson, puis un sursaut. La voilà réveillée. Sans ménagement, elle chasse le chat et murmure, comme pour s'excuser: "Je crois que je me suis assoupie." Chère grand-mère! Tu es la première debout le matin, pour réveiller tout le monde; et la dernière à te coucher le soir! Tu es fatiguée. Et puis tu es un peu vieille.

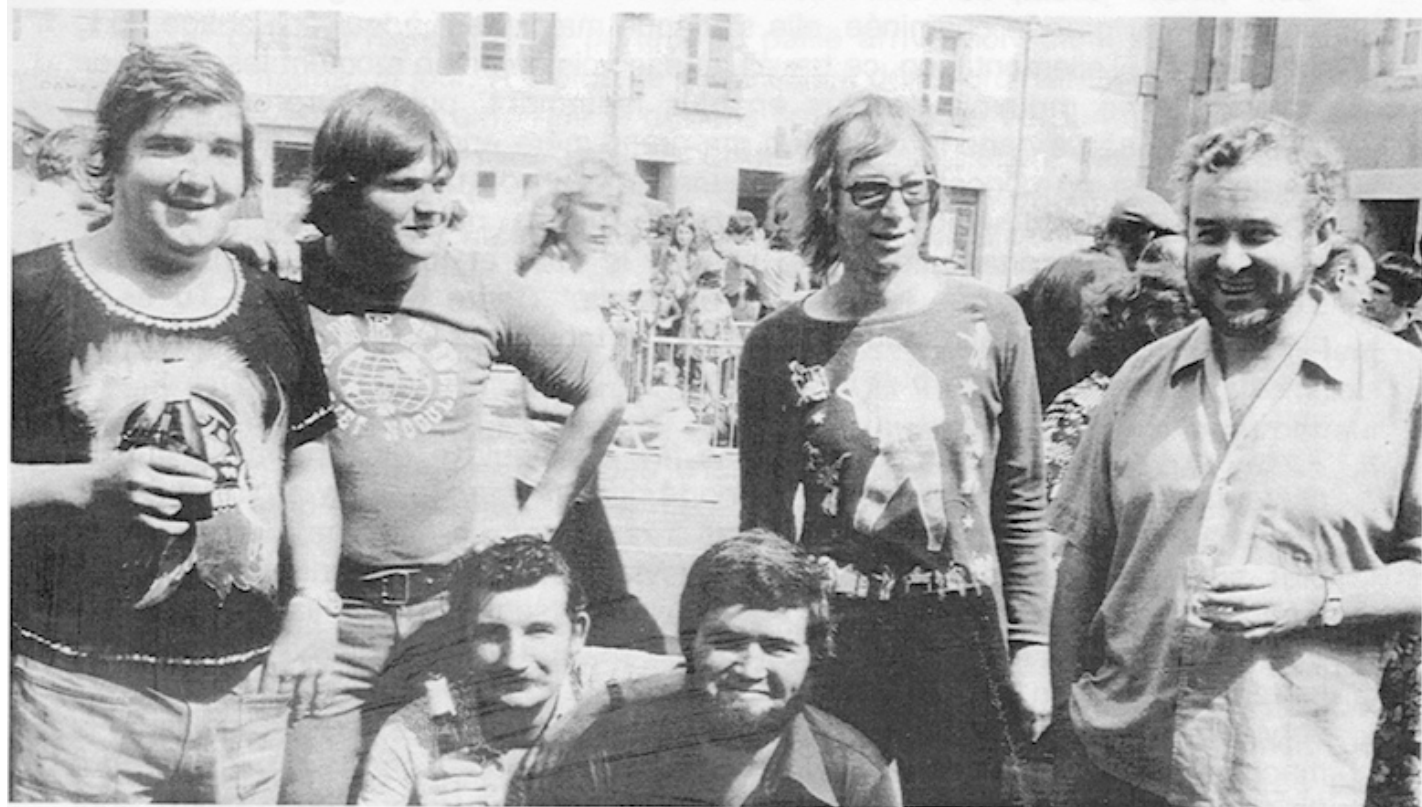
La journée de battage tire à sa fin. La meule a disparu, ainsi que le chargement que les charrettes ont rapporté dans la journée. Il n'y a plus que des restes à battre, de plus en plus difficiles à ramasser. La machine, du coup n'est plus suffisamment nourrie. Son chant devient désagréablement aigu. Tout le monde sait ce que cela veut dire; les chevaux le sentent aussi: ils en profitent - Fanny en particulier - pour faire du zèle à peu de frais, risquant d'emballer la batteuse. Il faut en finir. Pour cela, mon oncle a conservé une gerbe entière qui servira de frein : tout en la maintenant fermement, il l'introduit dans la gueule de la machine, très progressivement. Alors, celle-ci abandonne son ton inquiétant, pour un ton de plus en plus grave, et pour, finalement, s'arrêter. Les chevaux sont revenus de leur dangereuse excitation: calmés peu à peu à grands renforts de Ho! Ho! apaisants, eux aussi se sont arrêtés.

Cette longue journée de battage n'est pas encore terminée. Il reste encore le souper, qui dure trop à mon goût. Mais les grandes personnes prennent visiblement plaisir, autour de la table, et tout en bavardant, à reposer leurs membres las.

Enfin, on part: je rentre avec les gens de Troménec et leurs équipages. Il fait nuit noire: la rosée est déjà abondante, et il fait frais. Des deux côtés du chemin, près de la route à partir de Bel Air, les vers luisants clignotent avec insistance.

Voilà la gare. je titube en rentrant chez moi et en montant l'escalier. A l'étage, la lumière de la suspension m'éblouit et me réveille. Mon père dort déjà dans sa chambre. Marie et Jeanik lisent un livre ou une revue. Ma mère épluche une nouvelle fois, dans la Dépêche, les nouvelles locales, pour ne rien laisser passer ni des Avis de convois, ni des Pertes et Trouvailles. Maintenant, elle me pose quelques questions: tout simplement, il s'agit pour elle de savoir si aujourd'hui - jour de battage à Cléfos - j'ai été à la hauteur.

# 1966 : 1<sup>ère</sup> foire aux chiens



Guy ROUZIC

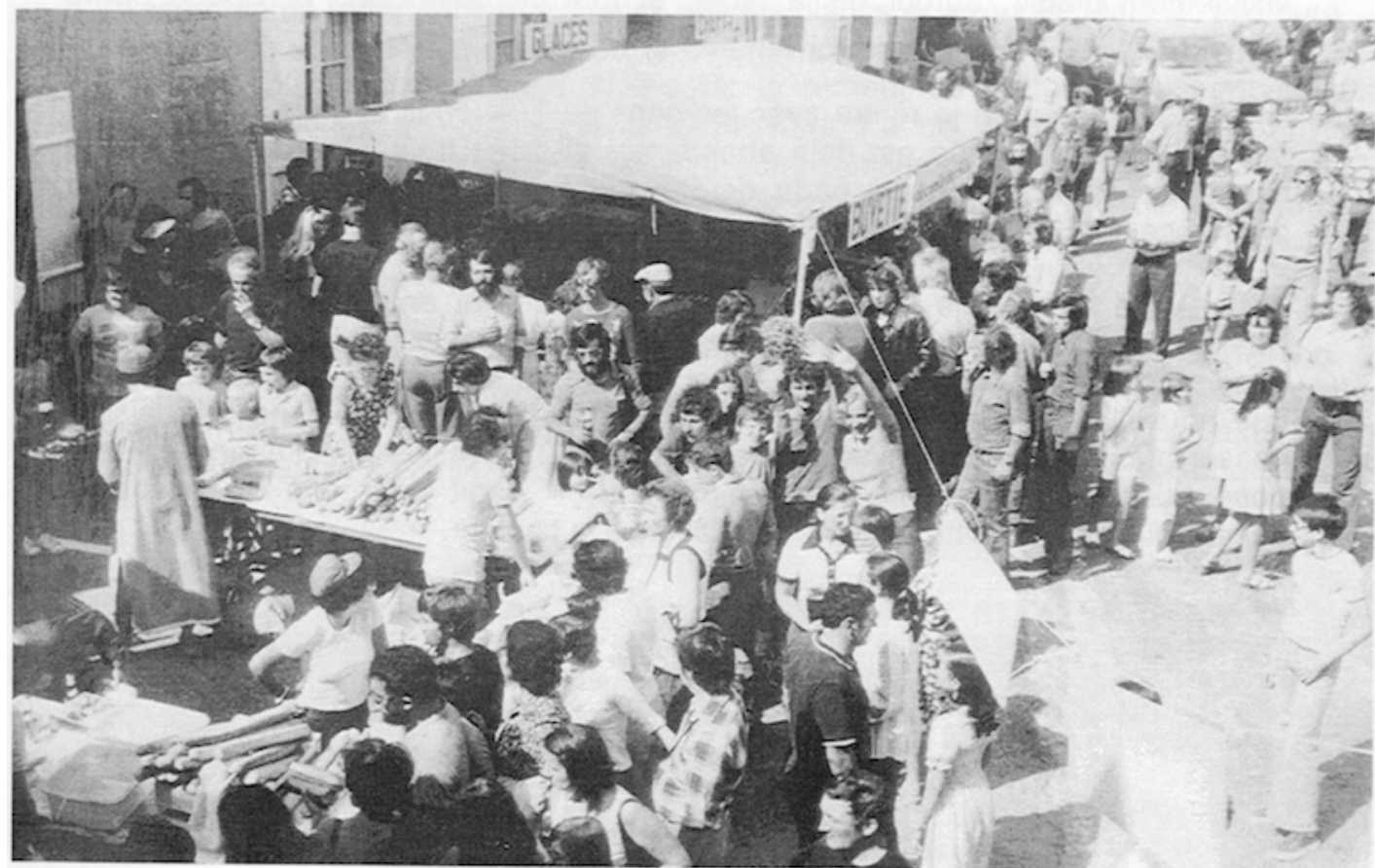
Yves KERLEROUX

Alain HOORNAERT

Jacques ROGER

Christian HULIN

Jean François  
KERVERN





# LANDEDA SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

## LA SOCIETE

L'inventaire des professions exercées à Landéda sous la Monarchie de Juillet ne permet que d'ébaucher un tableau de la société locale à cette époque.

Après la chute de l'Empire, Louis XVIII avait promulgué une charte constitutionnelle, charte qui fut modifiée en 1830 et qui devait rester jusqu'en 1848 la constitution de la France.

Si Louis XVIII acceptait de reconnaître un certain nombre de réformes administratives introduites par la Révolution et l'Empire, il n'en restait pas moins que les droits politiques étaient réservés à une minorité de riches, nobles et bourgeois qui formaient le "pays légal", tenant sous sa dépendance économique le reste du pays.

Le droit de vote était réservé aux citoyens payant au moins 300 francs d'impôts et pour être éligible il fallait payer 1000 francs d'impôts (loi de 1817).

La loi de 1820 aggrava encore ce régime censitaire: les citoyens payant au moins 300 francs éalisaient 1 député par arrondissement (258). Les plus riches, payant au moins 1000 francs éalisaient en collège de département 172 députés. Ils votaient donc 2 fois.

On comptait alors environ 102 000 électeurs dont 25.000 avaient double vote.

En 1831, la loi électorale abaissa le cens d'éligibilité de 1.000 à 500 francs et le cens électoral de 300 à 200 francs.

On compta alors en France de 200 à 250 000 électeurs. Ce n'était encore qu'une petite minorité.

Pour les communes, il en allait autrement.

La loi sur l'organisation municipale du 21 mars 1831 ne fournit pas non plus une base démocratique au nouveau régime. Le corps électoral comprend le dixième de la population parmi les plus imposés de la commune jusqu'à 1000 habitants avec augmentation de 4% de 1000 à 5000 habitants. C'est pour cette raison qu'à Landéda comme dans l'ensemble de la France on trouve à la tête de la commune, un petit noyau de personnes jouant un rôle actif: quelques nobles, bourgeois et propriétaires.

En 18 ans, on ne relève que 27 noms de citoyens qui entrent au conseil municipal et 38 noms de répartiteurs des contributions directes non membres du conseil.

C'est donc environ une soixantaine de personnes qui forment ce que plus haut on a appelé "le pays légal", le reste de la population se contentant de payer l'impôt ou en étant exempté faute de ressources suffisantes.

.../...



Certes, ils ne sont pas tous très instruits, ces "notables" qui entrent au conseil municipal en 1837 : 4 sur 16 déclarent ne pas savoir lire et écrire le français.

Ils ne sont pas tous "très riches" non plus, leur fortune personnelle évaluée en argent s'échelonne de 150 à 6000 francs en 1843.

Il n'en reste pas moins qu'ils font partie du noyau qui préside aux destinées de la commune.

A côté d'eux, figurent d'autres personnes habitant ou non la commune, 30 répartiteurs propriétaires à Landéda habitent Lannilis, un seul habite Plouguerneau.

Le compte rendu d'une réunion tenue le 21 Juin 1843 apporte des renseignements intéressants concernant cette classe dominante de l'époque. Afin de contribuer à un effort supplémentaire nécessité par la construction de l'église, les plus imposés de la commune furent invités par le maire Jean Marie Pélagie Guillermou à se réunir.

Dix répondirent à l'appel :

- Charles Marie LE BIHANNIC de TROMENEC, propriétaire, sieur de l'Isle, de Guicquerneau et de Kernec'h en Plouguerneau, qui sera élu conseiller municipal en Août de la même année.
- Ambroise de PARCEVAUX, sieur de Kerannear en Kerlouan et de Ranylanc'h en Plougoulm. (Une Françoise de Parcevaux marquise de Kerjean), au 16ème siècle avait un revenu de 12000 livres, son fils un revenu de 20000 livres),
- Jean Marie de COATAUDON, de Belle Vue (manoir de COATAUDON à Guipavas), biens à Brest et Logonna Daoulas),
- Antoine KERMAIDIC, taillandier, maréchal ferrant qui a été conseiller en 1834 et 1837,
- Jean LEOST, du Ruguel, conseiller en 1836,
- Jean Marie GENDRE de Lannilis
- Jean FOURN
- Jean François MOYOT, négociant à Lannilis, descendant de François Marie Anne Moyot, négociant, armateur à Brest, premier maire de Lannilis en 1789,
- Yves GOFF (Le Goff), commerçant au bourg, conseiller municipal en 1834 et 1837,
- Jean Marie CHAPEL, du bourg, propriétaire.

.../...

Mais on compte 22 absents :

- . LE JEUNE : sieur de Kerbaronnou et Trémoguer, notaire à Lannilis, propriétaire de Kerséné.
- . RIOU DE KERALLET : négociant, armateur, propriétaire du château des Anges en 1842,
- . PRESET,
- . Jean Marie et Charles DE KERDREL, de la famille Audren (Guilers) installée à Lannilis au 17ème siècle. Charles fut maire de Lannilis en 1828.
- . DE KEROVAET (ou KERANAOUET)
- . DU PORZIC : manoir au Porzic possédé depuis le 16ème siècle par la famille Rodellec. (le 22 mars 1722, Rodellec du Porzic installa à l'hospice de Landéda une demoiselle Du Porzic)
- . DANGESIVE
- . Jean-Marie CABON, de Kerasquen en Plouguerneau, propriétaire à Kerhernic, répartiteur des contributions en 1836,
- . François DE BERGEVIN : originaire de Touraine , sieur de Loscoat et de Kermao en Lambézellec; de Kerlaurent en Plouzané ; de Mesgouez en Ploumoguer
- . LAUZARME
- . Guillaume LE GALL
- . Jean Marie MORVAN
- . CLOITRE,
- . BERGEVEN DE BORDEAUX,
- . Yves ABJEAN, propriétaire à Quistillic (de Landerneau ou Ploudaniel).
- . LE HIR
- . Claude Marie CLOITRE,
- . Emile RIVERIEUX : d'une famille originaire du Lyonnais,
- . Pierre BELLEC : propriétaire aux Anges en 1832, répartiteur en 1839,
- . DE LAUNAY : en 1420, Alice de Launay hérita du bien de Coatquéran en Plouguerneau,
- . DE CAINE.

On trouve également d'autres propriétaires . Parmi eux, citons: Jean LE SIOU, Goulven PERROT (de Lannilis), propriétaire à Cameulet, demoiselle BIHANNIC (de Roscoff), propriétaire à Penquéar... Quant à Françoise JEZEQUEL et Catherine BODROS, elles sont déclarées rentières.

Mais tout cela ne constitue qu'une minorité dans la commune.

## LES AUTRES

Petits agriculteurs, journaliers, domestiques, ouvriers constituent la partie la plus importante de la population.

Cependant, parmi eux, existe une certaine "hiérarchie".

Il y a d'abord ceux qui paient l'impôt, la contribution mobilière créée le 13 Janvier 1791. Basée sur le loyer d'habitation, elle frappe les revenus que n'atteint pas l'impôt foncier dû, lui, par le propriétaire. La loi du 21 avril 1832 lui a donné sa forme définitive. Elle

a pour but de faire participer les particuliers aux charges de l'état dans la proportion de leur fortune manifestée par les moyens d'existence de la personne ainsi que par l'étendue et l'importance de l'habitation. Les rapports d'incendie permettent d'en juger l'importance.

En 1832, Morvan Prigent et son gendre paient 113,70 francs,

en 1833, Laurent Ach paie 36,59 francs

Guillaume Le Goff , 17,92 francs,

Laurent Pellen, 34,57 francs

en 1837, Marie Anne Guiziou, Joseph Cadour, Gabriel Le Goff, 55,73.francs

Quant à René Marie Cabon, propriétaire (alors maire), il paie 147 francs, en 1836.

Ce sont des sommes importantes quand on sait que le pain de 4 livres, consommation moyenne d'un ménage, coûte de 0,60 à 0,80 franc en 1830, et que le salaire journalier est de 1,50 à 2 francs.

Aussi, qu'advienne une catastrophe, un incendie par exemple, et voilà les familles réduites "à la dernière extrémité".

Ce sont les répartiteurs des contributions, nommés sur proposition du maire qui examinent la situation de chacun et peuvent proposer les foyers dispensés de payer l'impôt.

C'est ainsi que le 31 août 1831 :

"Nous, soussignés maire et membres du conseil municipal de Landéda-Brouënnou, réuni extraordinairement sur l'invitation du contrôleur des contributions directes et en vertu de l'article 7 de la loi du 26, avons examiné l'état de tous les imposés par les répartiteurs à la contribution mobilière et après avoir délibéré avons désigné comme non susceptibles de payer cette contribution les individus ci-après dénommés..." Suit une liste de 80 noms parmi lesquels on relève des journaliers, des veuves ainsi que deux agents et un sous-lieutenant des douanes.

Plus bas, dans l'échelle sociale, viennent les indigents et ceux qui font "profession de mendiant"!

On peut y adjoindre quelques chemineaux, allant ici et là pour proposer leurs bras, un peu chapardeur, un peu bricoleur, toujours craints et parfois dangereux. Le 21 Mai 1832, à 3 heures de l'après-midi, une fillette de 10 ans qui collationnait près du foyer dans la ferme de ses parents à Kerhernic, vit entrer un individu inconnu, qui après avoir allumé sa pipe jeta sur le tablier de cette fillette "le feu allumé" et sortit. Geste qui entraîna l'incendie de la maison.

L'indigence, la pauvreté, frappe nombre de familles. En 1830, un rapport du préfet du Finistère indique que les causes sont dues au peu d'aisance des petits cultivateurs, à l'insuffisance des revenus et des salaires payés aux journaliers et ouvriers ajoutant "le caractère apathique des habitants des campagnes qui ne font rien pour améliorer les procédés de culture, enfin à l'ivrognerie et au défaut d'instruction".

.../...

"Une autre cause doit être assignée à la misère des habitants de la campagne. Elle procède surtout de l'état inculte des terres qui, soit qu'elles appartiennent à des particuliers, à plusieurs villages à la fois ou à des communes, servent à l'établissement d'une classe nombreuse de cultivateurs-journaliers appelés PEN-TY, dont les ressources consistent dans quelques salaires et l'espace qu'ils sont autorisés à clore pour y élever une hutte et y déchirer un coin de terre".

"Les moyens employés pour soulager l'indigence, poursuit le rapport, consistent dans quelques secours distribués à domicile par les sociétés de bienfaisance, dans l'admission d'un certain nombre d'infirmes et de malades au traitement des hospices, dans quelques travaux d'utilité publique exécutés sur les fonds communaux, enfin, dans les secours de la charité publique. Du reste aucun moyen n'est employé dans le département pour prévenir l'indigence".

Dans son ouvrage "Voyage dans le Finistère 1829, 1830, 1831", J-F Brousmiche signale que "la petite commune de Landéda possède un hôpital assez richement doté pour pouvoir entretenir et soigner les pauvres de la paroisse ainsi que les infirmes".

La situation ne semble guère avoir évolué jusqu'en 1848. A la fin de 1846, à la demande du préfet réclamant l'ouverture de bureau de bienfaisance dans les communes afin d'aider les indigents, le conseil municipal de Landéda, dans sa séance du 26 décembre, déclare qu'il lui est impossible d'établir un bureau de bienfaisance puisqu'il ne peut rien pour cette bonne oeuvre, la commune possédant un hospice où l'on y reçoit et entretient 16 personnes pauvres et infirmes, cependant, le conseil votera une somme de 75 francs pour être employée à briser les pierres par des bras indigents sur les chemins vicinaux.

Une situation jugée satisfaisante par rapport à plusieurs communes avoisinantes.



En 1830, les pauvres représentaient 11% de la population de l'arrondissement de brest (voir tableau ci-après), ce qui pourrait correspondre à environ de 220 à 250 personnes à Landéda. Et puis, il y a les mendiants... Le rapport préfectoral de 1830 conclut: "que la mendicité qui doit être attribuée aux mêmes causes que la pauvreté est due aussi, en partie, aux vices de toute espèce et au vagabondage que les aumônes faites avec trop de facilité ou sans discernement, entretiennent dans la classe indigente qui se refuse à des travaux réguliers et pénibles, pour vivre d'aumônes".

Un jugement sans appel porté à partir d'un bureau feutré bien éloigné de la dure réalité quotidienne. Elle n'est pas propre à cette période la mendicité. On connaît le cas du "petit Yves, pauvre petit enfant mendiant, âgé d'environ 5 ans, venu de Ploudaniel et qui mourut à Brouënnou chez Jacques Quémeneur, le



13 Janvier 1690". Ne découvrira-t-on pas le 27 Mars 1850, à Pleyber-Christ, "une cadavre du sexe féminin nommée Marie Jeanne Appriou, mendiante, âgée de 23 ans, native de Landéda."

La mendicité est alors un fait incontournable, une triste réalité. Elle s'est développée, ici, comme ailleurs en France, et comme le maraudage de 1843 à 1845, conséquence de la crise alimentaire, puis, en 1846 à la suite de la maladie frappant la pomme de terre.

en 1832, dans l'arrondissement de Brest on avait jugé en correctionnelle 64 cas de vagabondage, 22 cas de mendicité et en assises, 10 vols sur les chemins publics.

Le tableau ci-après fait apparaître, à côté du nombre de pauvres celui des mendiants.

Il représente 6,7 % pour l'arrondissement de Brest. A Landéda, entre 1830 et 1848, furent enregistrés 23 décès d'adultes entre 18 et 82 ans, soit 4,6 % de la tranche d'âge supérieure à 15 ans. En y ajoutant les déclarants de ces décès : parents ou voisins et 2 soeurs mendiante, mères de 2 enfants nés en 1841 et 1848, on est proche de la moyenne générale, ce qui pourrait représenter de 130 à 150 personnes.

| DÉSIGNATION<br>des<br>ARRONDISSEMENTS. | POPULATION. | Évaluation approximative<br>du<br>nombre des pauvres. | Rapport<br>de leur nombre<br>à la population. | Évaluation approximative<br>du nombre<br>des mendiants. | OBSERVATIONS. |
|----------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------|
| Brest. . . . .                         | 149482      | 16917                                                 | Le 9. <sup>me</sup>                           | 10041                                                   |               |
| Morlaix . . . . .                      | 127015      | 20300                                                 | Le 6. <sup>me</sup>                           | 9000                                                    |               |
| Châteaulin. . . . .                    | 89009       | 6000                                                  | Le 15. <sup>me</sup>                          | 5000                                                    |               |
| Quimper. . . . .                       | 95952       | 17500                                                 | Le 6. <sup>me</sup>                           | 6000                                                    |               |
| Quimperlé. . . . .                     | 41768       | 4200                                                  | Le 10. <sup>me</sup>                          | 2000                                                    |               |
| TOTAL. . . . .                         | 503256      | 61917                                                 | Le 8. <sup>me</sup>                           | 32041                                                   |               |

A. Du Chatellier  
Recherches Statistiques ...

En conclusion, on peut dire qu'à Landéda, la société est bien à l'image de la société française de ce début du 19ème siècle:

-une immense majorité de citoyens de "seconde zone", vivant péniblement et n'ayant que le droit de travailler ;

-une petite minorité détenant la puissance économique et par voie de conséquence le pouvoir politique, concrétisant les propos de 2 juristes Macarel et Laferrière pour qui la propriété foncière présume de la capacité à gérer les affaires, permettant ainsi à Guizot de déclarer que le suffrage universel est nuisible aux libertés et à l'ordre public. Manifestant un profond mépris pour le peuple ne disait-il pas : "il n'y aura pas de jour pour le suffrage universel, système absurde qui appellerait toutes les créatures vivantes à l'exercice des droits politiques".

J. MICHEL

---

## **Amicale culturelle : un téléviseur pour la maison de retraite**



Les membres de l'association culturelle, avec les responsables de la maison de retraite, autour du poste de télévision.

L'apéritif-buffet destiné à fêter le 50ème numéro des "CAHIERS DE LANDEDA" est reporté en septembre à une date qui sera précisée ultérieurement.

Dimanche 8 Septembre : Sortie culturelle  
La Vie de Château à Quintin